



Compte-rendu

FORUM OUVERT - 26.01.2019

Table I **Comment favoriser localemement l'accès aux terres agricoles ?**

Les pouvoirs publics, les entreprises
et les particuliers peuvent-ils
jouer un rôle important ?

Cadastre des terres : sur quel mode ?

Définition d'une charte (Creafarm Liège)

Les terres privées ?



Personnes ressources

Invités

- François Sonnet
Ceinture Aliment-Terre
liégeoise / Le Champ des Possibles / CREaFARM
Liège

- Zoé Gallez
Terre-en-vue

- Caroline Mitri
Echuveine Ruralité,
Environnement, Énergie,
Commerce et
Développement économique
de la Ville de Tournai

- Laetitia Liénard
Présidente du CPAS
de Tournai

Animateur

- Jérôme Crahay
Notélé / Zéro déchet

Rapporteur

- Jérémie Boucart
Ceinture alimentaire
Tournaisis

Enjeux

Acquisition / Location

- Augmentation des prix (concurrence intersectorielle, spéculation)
- Accès à l'information (cadastre, régulation, mise en contact des différents acteurs)
- Durée des baux de location
- Liberté de gestion (charte ?)
- Aspects légaux
- Droit fondamental du paysan à l'accès à la terre



Pistes pour les thématiques du groupe de travail

- Comment s'assurer que les terres acquises ne seront pas revendues ? De la pérennité de l'utilisation des terres en bio/agroécologique/à vocation locale/... ? Question de confiance, aucun levier légal pour contraindre un propriétaire à ne pas revendre. Création de « zone bio/ zéro-phyto/etc. » par l'autorité communale.
- Maîtrise de la législation
- Sensibilisation des différents acteurs : propriétaires privés, publics, notaires etc.
- Communication entre les acteurs : demandeurs, agriculteurs en fin d'exercice, propriétaires, communes, CPAS etc. - Besoin d'un interlocuteur unique pour les collectivités
- Appel à projet et critères, charte pour la location des terres (CPAS)
- Fédérer les demandeurs : plusieurs projets sur un même terrain, outrepasser les difficultés liées à l'installation et permettre l'agrandissement d'un projet.

Propositions de terres de la part d'intervenants

- Francis D'Heygere, Lamain, agriculteur-entrepreneur en jardin, ancien maraîcher, récemment diplômé cuisinier à la FOCLAM, possède quelques hectares. Tél : 069 84 61 88
- Freddy Vanderdonckt, Ferme Dorlou, souhaite « sauvegarder » une petite dizaine d'hectares de la spéculation en les vendant à un organisme neutre comme Terre-en-vue et les garantir au futur repreneur de la ferme (suivant une location à Terre-en-vue dans le cadre d'un bail de carrière sans cession privilégiée). Tél : 0498 59 09 54
- Food'Wapi, réflexions en cours sur une conserverie/ légumerie, plateforme logistique, cantines scolaires & collectivités => à mener ensemble avec la ceinture alimentaire. mestdag@ideta.be, bricmont@ideta.be. Tél : 0485 96 50 72

Compte rendu détaillé

- Les exploitations familiales des agriculteurs sont souvent trop grandes pour un mode de production alternatif. Quelles possibilités de division ? Mise en commun de projets ?
- Nous parlons souvent de projets de reprise en maraîchage mais quel avenir pour l'agriculture et l'élevage en bio/agro-écologique ? Les problématiques sont différentes.
- Parc naturel des plaines de l'Escaut et parc naturel Scarpe-Escaut : lien entre accès du foncier et transmission.

Zoé Gaillez - Terre en vue

Coopérative citoyenne et producteur, achat de terres agricoles pour mettre à disposition de projets agricoles et préserver les terres des pressions spéculatives, pollutions etc. Plusieurs modes de fonctionnement, acquisition ou échanges entre propriétaires publics et privés.

Les prix des terres agricoles augmentent, ils ne sont pas soumis à une régulation, il y a une forte concurrence entre les agriculteurs et d'autres secteurs. A contrario, les prix de fermage sont plafonnés. Par exemple, achat : 30 à 50.000€/ha, location : 300€/ha par an.

Quelle transparence pour l'accès au foncier -> accès à l'information => mise en place d'un répertoire des terres publiques (CPAS, communales,...) et conscientisation du politique.

1. Accès à durée minimum
2. Accès à prix accessible
3. Liberté d'utilisation des terres pour l'agriculteur

Comment s'assurer de la pérennité de l'affectation des terres ? Mise en place de zones 0 phyto au niveau communal.

François Sonnet - Ceinture Aliment-Terre liégeoise

À Liège, mise à disposition de terres via CREAFARM -> créer l'ouverture au niveau de la ville et des pouvoirs publics. Ouverture de l'accès petit à petit mais pourcentage faible vis-à-vis de la superficie potentielle totale.

Différents moyens d'accès à la terre

- Le terrain du champ des possibles fonctionne en commodat : mise à disposition gratuite (sous réserve de remise en état de la terre après la fin du projet) sur 6/7ans renouvelable ;
- Location de terrain privé ou public - sur 20 ans avec la Ville de Liège ;
- Achat



Points clefs

Quid de la possibilité de montée en échelle à partir d'une installation modeste ?

CREaFARM : complémentarité entre production et vente en engageant en tant qu'indépendant complémentaire pour assurer un revenu de base au producteur.

Installation de relation de confiance au fur et à mesure des expériences : contact locataire/propriétaire très important. Prendre en compte la plus-value sociale, écologique et paysagère (bocage, biodiversité, absence de pollution,...).

En ville : réappropriation des espaces verts par les citoyens.

Financement : CALT Liège est financée par la Région wallonne.

Caroline Mitri - Echevine Ruralité, Environnement, Énergie, Commerce et Développement économique de la Ville de Tournai

La ville de Tournai réfléchit à la location de terres agricoles sous réserves de conditions écologiques et tout en préservant les agriculteurs en place.

Vieillissement des agriculteurs => transmission à une nouvelle génération, point important sur lequel il faut travailler; accompagner les jeunes. Difficulté de transition dans le cadre légal des contrats de fermage, difficultés financières et endettement des agriculteurs actuels.

Outils communaux : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) pour demander l'avis des citoyens dans les décisions d'aménagement du territoire.

Laetitia Liénard - Présidente du CPAS de Tournai

Le CPAS possède environ 1.200ha répartis entre Tournai, le Tournaisis et la France. 90% de ces terres sont soumis à des baux à ferme, il reste environ 10% ouvert. Ouverture du CPAS pour initier un démarrage de ceinture alimentaire mais résistance à la mise en vente de ses terres.

La ville de Tournai possède environ 44ha et prévoit de créer un cadastre.

Création de la banque foncière de la Région wallonne. Un organisme équivalent existe déjà en France et a un rôle de régulation des prix et de l'accès à la terre.

Rôle dans la réinsertion sociale : ouvriers maraîchers engagés par le CPAS mais problème de dimensionnement si les cas se multiplient (AFSCA, ...).

- Question du droit des paysans et notamment son droit d'accès à la terre ;
- Sortir les terres de la spéculation foncière, problème des banques foncières qui sont soumises aux pressions notamment des coopératives agricoles mais peuvent s'avérer être une aide temporaire ;
- Poursuite en bio / durable ;
- Importance capitale du lien de confiance et du lien social entre propriétaire et demandeur.

Comment s'assurer que les terres vendues ne sont pas ensuite revendues ? L'aspect législatif est important et il n'existe que peu (ou pas) de leviers disponibles. Terre-en-vue permet une aide à long terme mais traitement des projets au cas par cas, mécanismes différents mis en place pour chaque projet.

Comment lutter contre les industriels dont la pression fait flamber les prix. La terre est une valeur refuge.

Question du transfert de précarité d'un propriétaire à l'autre / d'un propriétaire à un locataire.

Quelles sont les priorités politiques en matière d'aménagement du territoire ? => Création de micro-zones économiques, maraîchères => morcellement, changement d'échelle.

IDETA propose une réflexion sur la création de : conserverie, légumerie, plateforme logistique, cantine collective et scolaire, etc. IDETA dit ne pas posséder de terres mais joue un rôle d'influence sur l'aménagement du territoire.

Quelle sécurité pour les baux à ferme ? Problème en cas de changement de propriétaire. En commodat, le contrat n'est pas remis en question lors du changement de propriétaire.

L'achat de terre par le producteur est inenvisageable, l'endettement qu'engendre ce modèle rend impossible la pérennité du projet.

Le CPAS veut s'impliquer dans un groupe de travail et veut affiner son cadastre. L'avantage du CPAS est qu'il possède des terrains formant des groupes, des zones contigües, consistantes (fermes avec et sans bâtiments).

Il faut également faire un recensement des agriculteurs en fin d'exercice, explorer toutes les possibilités. Faire un recensement des nouveaux producteurs en recherche de terre et les mettre en lien. Il faut également démarcher les propriétaires et les sensibiliser.

Envisager également la possibilité de créer des coopératives de nouveaux exploitants pour rechercher des solutions foncières collectives : fédérer plusieurs demandeurs sur un terrain.